



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Mise en garde contre les perles magiques « Bindeez »

Berne, 14.11.2007 - Ces derniers jours, des intoxications dues à l'ingestion de perles magiques « Bindeez » ont frappé les Etats-Unis et l'Australie. Les investigations menées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont révélé que ce set de bricolage a été mis dans le commerce en Suisse également. L'OFSP met en garde contre l'utilisation de ce jouet.

Suite à une erreur par l'entreprise de fabrication chinoise, le produit chimique 1,4 butanediol s'est retrouvé par mégarde dans le jouet. Or, si des enfants avalent les billes en plastique contenues dans ce set de bricolage, cette substance est métabolisée en acide 4-hydroxybutanoïque (communément appelé GHB ou « drogue du violeur ») et peut, dans des cas extrêmes, entraîner des comas selon le nombre de billes ingérées. D'après des chiffres provisoires, environ 1000 boîtes ont été vendues en Suisse. Les importateurs ont invité leurs négociants à retirer la marchandise des rayons et à stopper la vente du produit. Les produits suivants sont concernés :

BINDEEZ Activity Pack,	numéro d'article	70019901
BINDEEZ Tray Pack		70019911
BINDEEZ Starter Pack		70019921
BINDEEZ Refill Pack		70019931
BINDEEZ Themed Pack		70019941
BINDEEZ Super Studio		70019951

Ces articles sont principalement vendus dans les magasins suivants :Toys R US, Carrefour, King-Jouets et un petit nombre dans divers magasins spécialisés de jouets. L'OFSP demande aux parents et aux gardes d'enfants d'empêcher ceux-ci de jouer avec les perles « Bindeez ». Les points de vente reprennent les sets.Si des enfants ont avalé ces perles, ou s'il existe un soupçon fondé qu'ils en ont ingéré, il faut immédiatement consulter un médecin.

Aucun cas d'intoxication à « Bindeez » n'a été déclaré jusqu'ici en Suisse.

L'importateur européen a mis de plus amples informations sur internet : www.bindeez-toys.de

Adresse pour l'envoi de questions:

Kurt-W. Lüthi, section Denrées alimentaires et objets usuels, tél. 031 322 95 05

Editeur:

Office fédéral de la santé publique

Internet: <http://www.bag.admin.ch>

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

<http://www.bag.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/01217/index.html?lang=fr>
